



Procès verbal de saisie de droit d'associé

Par **IRAMA**, le **20/01/2022** à **13:27**

Bonjour,

Toute da'port je vous souhaite une bon année 2022

(forgive my french) desole

je suis dans un situation cretique, car j'ai un huissier de justice qui m'a transmi 2 procès verbal se matin,

(Procès verbal de saisie de droit d'associé et valeurs mobiliers)

(Procès verbal de saisie de droit d'associé de saisie attribution a excution successive)

les deux procès ont adressé au nom de mon SASU, au je suis associé unique, par contre la dette et l'announce de jugement au mon nom propre, avant la creation de ma societe.

a ma conaissance que ma societe est une perssone moral!!

donce ils sont le droit de saisie ma societe?

et si oui ils ont le droit de saisi, comment je peux payer mes frait de societe et mes imots, TVA,.....

par contre j'ai refu de signer le Procès verbal de saisie de droit d'associé et valeurs mobiliers, et la personne qui m'a livree ces documents m'avait dit que je doit rendre ma signature dans 48H

Bien cordialement